Envoyé en préfecture le 09/03/2023 Reçu en préfecture le 09/03/2023

Publié le

ID 089-245904897-20230308-ARRETE090323 2-DE



ARRETE

Délégation du Conseil Municipal au Maire Article L 2122-22 du CGCT

Dépôt d'une autorisation d'urbanisme

Le Maire de Raimbeaucourt,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 portant délégation au Maire au titre de l'article L 2122 -22 du CGCT,

Vu le projet de changement de menuiseries extérieures de l'école Suzanne Lanoy $-2^{\rm éme}$ bâtiment, rue Jules Ferry, propriété de la commune,

Considérant les travaux à réaliser et la nécessité de déposer une déclaration préalable,

ARRETE

<u>Article 1</u>: Une déclaration préalable pour le changement des menuiseries extérieures de l'école Suzanne Lanoy – $2^{\acute{e}me}$ bâtiment, propriété de la commune, immeuble situé 347, rue Jules Ferry à Raimbeaucourt, sera déposée au nom de la commune de Raimbeaucourt.

Article 2 : Cette déclaration sera instruite par le service urbanisme de la commune.

Article 3 : Le Conseil Municipal sera informé de cette décision lors d'une prochaine réunion.

<u>Article 4</u>: La présente décision sera adressée à M. le Sous-préfet de Douai, insérée dans le dossier de déclaration préalable ainsi que dans le registre des délibérations.

Fait à Raimbeaucourt, Le 09 mars 2023

Le Maire,

Alain MENSION

Publié sur le site Internet de la commune le 10 may 2003